

**Conseil économique et social**

Provisoire

9 septembre 2005

Français

Original: anglais

Session de fond de 2005**Débat de haut niveau****Compte rendu analytique provisoire de la 31^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 19 juillet 2005 à 15 heures

Président : M. Nesho (Vice-président) (Albanie)**Sommaire**

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

- a) Rapports des organes de coordination (*suite*)
- b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (*suite*)
- g) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (*suite*)
- i) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (*suite*)

Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (*suite*)

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

- a) Rapports des organes de coordination (*suite*)
- i) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique

Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications

Questions relatives à l'économie et à l'environnement

a) Science et technique au service du développement

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Coopération régionale

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé

En l'absence de M. Akram (Pakistan), M. Nesho (Albanie), vice-président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

- a) Rapports des organes de coordination (suite)**
- b) Projet de budget programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (suite)**
- g) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (suite)**
- i) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (suite)**

1. **M. Snoussi** (Tunisie) accueille avec satisfaction les recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination (A/60/16), tout particulièrement celle qui concerne la nécessité d'explorer des solutions novatrices pour financer les priorités figurant dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (par. 236), et il souligne également la nécessité de renforcer la coordination pour assurer l'utilisation optimale des ressources humaines et financières. La délégation tunisienne appuie vigoureusement les recommandations portant sur les activités des Nations Unies visant à éliminer la pauvreté ainsi que sur la mise en place de mécanismes favorisant l'échange d'informations avec les commissions régionales sur cette question.

2. **M. Moulton** (Afrique du Sud) dit que sa délégation se félicite que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies envisage d'élaborer une série d'approches communes qui guideront les activités du système des Nations Unies (E/2005/63, par. 1). Le représentant de l'Afrique du Sud accueille avec satisfaction les efforts déployés par les Nations Unies pour assurer une meilleure coordination des programmes entre les organismes du système ainsi que l'engagement pris par le Comité du programme et de la coordination d'accorder à l'avenir une attention plus grande aux aspects programmatiques du rapport du Conseil des chefs de secrétariat.

3. Pour ce qui est du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/60/16), le représentant de l'Afrique du Sud dit qu'il portera

essentiellement son attention sur les conclusions et les recommandations figurant aux paragraphes 201 à 212 et 227 à 237 du rapport. Si le système des Nations Unies et les pays d'Afrique sont fondés à se féliciter de leurs nombreuses réalisations, ils doivent néanmoins faire face à de multiples défis importants, notamment l'insuffisance des capacités humaines, institutionnelles et financières qui continue de faire obstacle à la mise en oeuvre intégrale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique au niveau et au rythme voulus. Les engagements internationaux ne se sont pas toujours traduits par une assistance au développement.

4. En ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le développement de l'Afrique grâce à la mise en oeuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, une conclusion similaire s'est dégagée de plusieurs rapports : bien que la communauté internationale et les pays d'Afrique aient fait des débuts prometteurs, l'Afrique est encore loin d'obtenir le niveau d'assistance requis qui lui permettrait d'atteindre les objectifs du Millénaire. Un bond en avant prodigieux est nécessaire, telle est la conclusion unanime. À cet égard le système d'appui des Nations Unies est vital dans des domaines cruciaux pour l'Afrique, comme par exemple l'accroissement de l'aide budgétaire au programme de paix et de sécurité de l'Union africaine sur une base pluriannuelle prévisible ainsi que la promotion de solutions à long terme aux problèmes d'endettement des pays d'Afrique.

5. Le système des Nations Unies joue également un rôle clé en appuyant le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique dans plusieurs domaines, notamment en jouant un rôle actif de plaidoyer pour s'assurer que les besoins spéciaux de l'Afrique sont pris en considération, en veillant à ce que les programmes et organismes des Nations Unies épaulent les activités du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et en contribuant à maintenir la paix et la sécurité et à consolider la démocratie en Afrique.

6. L'Afrique du Sud estime donc, tout comme le Comité du programme et de la coordination, qu'il reste encore beaucoup à faire pour mobiliser les ressources destinées à la mise en oeuvre des programmes, pour renforcer les connaissances techniques spécialisées pour la gestion des programmes et pour assurer la réalisation des objectifs du Millénaire dans le cadre des programmes de développement national et des

programmes du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

7. Tout en se félicitant des activités inestimables déployées par le Conseiller spécial pour l'Afrique, les groupes des Nations Unies appuyant le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique ainsi que les divers organismes des Nations Unies, le représentant de l'Afrique du Sud dit que ces organismes doivent accorder une attention plus grande aux activités de plaidoyer et de mobilisation des ressources et mener des interventions intégrées à la mesure de la gravité des défis auxquels l'Afrique est confrontée.

8. **M. Boonpracong** (Thaïlande) dit que son pays a fait du VIH/sida l'une de ses principales priorités. La Thaïlande a atteint les objectifs du Millénaire avant la date butoir, et elle est même prête à aller plus loin et à ramener la prévalence du VIH parmi les adultes en âge de procréer à 1 % d'ici à 2006. La Thaïlande est disposée à faire part de son expérience et de ses meilleures pratiques pour mettre un frein à cette maladie mortelle; elle estime qu'une approche holistique doit être adoptée pour lutter contre la pandémie du VIH/sida afin de mener de front simultanément des activités de prévention, de traitement et de soins. Une volonté politique ferme et l'engagement de toutes les parties prenantes sont nécessaires. À cet égard la Thaïlande a mis en place un Plan national de lutte contre le VIH/sida, qui comprend notamment une approche communautaire et la promotion d'un système de soins de santé et de protection sociale. La lutte contre le VIH/sida doit faire l'objet d'activités conjointes aux niveaux tant national qu'international. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Thaïlande a récemment organisé un atelier sur la prévention du sida à Nairobi, et un atelier similaire est prévu à Prétoria. La Thaïlande appuie également les activités en cours du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ainsi que la mise en oeuvre des « trois principes » pour la coordination au niveau des pays.

9. **Mme Haycock** (Royaume-Uni), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que l'intensification des activités mondiales de lutte contre le VIH/sida en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement constitue une question importante pour l'Union européenne. En conséquence, la représentante du Royaume-Uni espère que le Conseil examinera les

conclusions de la dix-septième réunion du Conseil de coordination d'ONUSIDA lors de ses délibérations. La délégation du Royaume-Uni se félicite de l'adoption de toutes les recommandations présentées par l'équipe mondiale chargée de renforcer la coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans la lutte contre le sida. Finalement la représentante du Royaume-Uni note qu'il est crucial d'appuyer la mise en oeuvre des « trois principes » au niveau des pays.

Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (suite)

a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (suite)
(A/59/823-E/2005/69 et E/2005/50)

10. **Le Président** invite le Conseil à prendre note du résumé présenté par le président de la Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (A/59/823 - E/2005/69) ainsi que de la note du Secrétaire général sur la cohérence, la coordination et la coopération dans la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey : Atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire (E/2005/50).

11. *Il en est ainsi décidé.*

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

a) Rapports des organes de coordination (suite)
(A/60/16)

12. **Le Président** invite le Conseil à prendre note du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/60/16)

13. *Il en est ainsi décidé.*

i) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (suite) (E/2005/L.12)

14. **Le Président** attire l'attention sur la note du Secrétariat (E/2005/L.12) et dit qu'il considère que le Conseil souhaite approuver le calendrier des

conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2006 -2007 qui y figure.

15. *Il en est ainsi décidé.*

c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique (E/2005/67)

f) Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications (E/2005/71)

Questions relatives à l'économie et à l'environnement

b) La science et la technique au service du développement (E/2005/31)

16. **M. Laing** (Conseil de l'informatique et de la télématique), présentant le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique (E/2005/67), dit que l'accès sans fil à l'internet est disponible dans toutes les zones ouvertes au public et les salles de conférence au Siège, avec l'alimentation électrique nécessaire. Le Système de diffusion électronique des documents est accessible à titre gracieux sur Internet, et la page Web de l'Organisation des Nations Unies à l'intention des délégations a été mise à jour.

17. **M. Khan** (Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications), présentant le rapport du Groupe d'étude (E/2005/71), dit que si les technologies de l'information et des communications (TIC) sont à présent considérées comme des outils puissants au service des objectifs de développement, on n'a pas porté toutefois une attention suffisante lors de l'analyse économique et de l'élaboration des politiques au rôle crucial des technologies de l'information et des communications (TIC) dans la croissance économique (par. 6). Comme noté au paragraphe 14 du rapport susmentionné, le potentiel du secteur des technologies de l'information et des communications pour le développement est loin d'être pleinement exploité. M. Khan attire ensuite l'attention sur un certain nombre d'activités menées par le Groupe d'étude, telles que les efforts de son groupe de travail sur les indicateurs des TIC et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (par. 24-26), les contributions aux activités de l'Équipe 10 du Projet du Millénaire sur la science (par. 27), l'organisation d'un forum mondial sur la gouvernance de l'internet (par. 29-31), la création d'un

environnement porteur (par. 51-54) et l'initiative Global e-Schools and Communities (cyberécoles et communautés mondiales) (par. 59-61). Le programme de réforme de l'Organisation des Nations Unies qui est en cours est également l'occasion pour le Groupe d'étude de s'acquitter de son mandat en apportant une assistance au Secrétaire général pour l'élaboration d'une stratégie du système des Nations Unies concernant les technologies de l'information et des communications.

18. M. Khan décrit également les nombreux éléments qui sous-tendent l'importance et l'influence du Groupe d'étude dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC) au service du développement (voir par. 72) et il fait observer que, pour que les TIC puissent contribuer réellement à la réalisation des objectifs de développement, elles doivent être utilisées dans le cadre d'une approche véritablement intégrée et multipartite du développement (par. 81). Pour donner suite à la requête du Secrétaire général qui souhaitait des propositions plus détaillées sur une alliance multipartite mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement, le Groupe d'étude a mené de nombreuses consultations au terme desquelles les participants ont reconnu de manière générale qu'il fallait poursuivre le dialogue avec toutes les parties prenantes concernées (par. 76-77). De fait les technologies de l'information et des communications (TIC) au service du développement constituent une question interdisciplinaire qui porte sur tous les objectifs de développement convenus sur le plan international et qui nécessite une action concertée de toutes les parties prenantes dans tous les secteurs. Notant qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de programme mondial réunissant toutes les parties prenantes de tous les secteurs, M. Khan dit que les consultations et les échanges de vues sur l'alliance proposée se poursuivent en vue de mettre en place un tel programme et de présenter des recommandations au Secrétaire général.

19. Finalement, M. Khan dit qu'un double défi se présente, qui consiste à développer la connectivité pour la population mondiale et à en tirer parti pour promouvoir les objectifs du Millénaire. En dernière analyse la réussite de la campagne de connectivité sera évaluée à l'aune des réalisations enregistrées dans le domaine du développement durable. M. Khan espère qu'une alliance mondiale ouverte, inclusive et

multipartite pour les technologies de l'information et des communications (TIC) au service du développement fera fond sur les bases qui ont été jetées.

20. **Mme Taylor Roberts** (Jamaïque), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, accueille avec satisfaction les efforts déployés conjointement par le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique et les divers départements du Secrétariat pour améliorer les services à la disposition des missions permanentes, et elle demande aux États Membres d'appuyer intégralement le projet de résolution publié sous la cote E/2005/L.33, qui demande au Président de reconduire pour un an encore le mandat du Groupe de travail.

21. Si les technologies de l'information et des communications (TIC) ont joué un rôle important en accroissant les possibilités de développement ces dernières années, de nombreux pays en développement ayant un accès limité aux TIC sont encore confrontés à de graves difficultés en ce qui concerne la participation au marché mondial, la fourniture de services de base et les possibilités de développement. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent donc des efforts déployés par le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications (TIC) pour promouvoir un dialogue multipartite sur le rôle des technologies de l'information et des communications; ils souscrivent à l'objectif du Groupe d'étude de promouvoir l'intégration des TIC dans les politiques et stratégies nationales et ils sont favorables au renforcement du Groupe d'étude.

22. **Mme Brazier** (Royaume-Uni), prenant la parole au nom de l'Union européenne, félicite le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique d'avoir apporté des changements positifs et concrets au travail des délégations.

23. **M. Pirogov** (Fédération de Russie) dit qu'il est important de prendre en compte les besoins de tous les pays dans l'application des technologies de l'information et des communications (TIC) au service du développement, notamment dans les domaines économique, social et culturel. Le représentant de la Fédération de Russie reconnaît, tout comme la Commission de la science et de la technique au service du développement, qu'il est essentiel de surmonter la fracture numérique entre les pays développés, les pays en développement et les pays à économie de transition.

Cet objectif pourrait être atteint notamment grâce à l'amélioration de l'enseignement des sciences et des techniques, à un financement adéquat, au soutien du capital risque et à la promotion de la création de pépinières d'entreprises et de technopoles.

24. En ce qui concerne les débats sur la mise en place d'une alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications (TIC) au service du développement, le représentant de la Fédération de Russie considère cette alliance comme un forum favorisant tant le dialogue entre toutes les parties intéressées que la coordination des diverses approches à l'échelle du système qui permettrait de tirer parti des réalisations des technologies de l'information et des communications (TIC) pour atteindre les objectifs du Millénaire. Il faut éviter les doubles emplois, et le financement doit continuer d'être volontaire.

25. Le représentant de la Fédération de Russie appuie également les travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique, qui permettent aux États Membres d'avoir accès aux services et aux bases de données informatisées du système d'information des Nations Unies. Le Groupe de travail doit continuer de s'acquitter efficacement de sa fonction de passerelle entre les besoins croissants des États Membres dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC) et les activités du Secrétariat.

26. Le Secrétariat a apporté des améliorations bienvenues à ses installations de TIC à l'intention des délégations, notamment l'accès sans fil à l'internet et la consultation du système de diffusion électronique des documents sans mot de passe ainsi que du matériel plus moderne.

27. **M. Snoussi** (Tunisie) fait observer que jusqu'ici, les technologies de l'information et des communications (TIC) ont été un facteur de marginalisation plutôt que d'intégration. Cependant il est à présent essentiel d'intégrer les TIC en tant qu'instrument stratégique au service du développement du fait qu'elles offrent des possibilités de partenariats, d'investissements et d'emplois, tout particulièrement si elles sont adaptées au contexte local. En conséquence il est nécessaire de mettre en place un partenariat numérique mondial qui concilie les objectifs de développement avec les intérêts commerciaux. Par ailleurs, comme l'ont fait observer tant le Groupe d'étude des technologies de l'information et des

communications (TIC) que la Commission de la science et de la technique au service du développement dans leurs rapports respectifs, l'utilisation généralisée et appropriée des technologies de l'information et des communications (TIC) est une condition préalable à la réalisation des objectifs du Millénaire.

28. Le Gouvernement tunisien est convaincu que le Sommet mondial sur la société de l'information apportera une réponse au niveau international au problème de la fracture numérique. La tenue du Sommet en deux étapes, la première dans un pays développé et la seconde dans un pays en développement, constitue en elle-même un symbole important car elle transmet un message de solidarité et de coopération entre deux niveaux de développement et deux réalités numériques. Finalement le représentant de la Tunisie réaffirme l'engagement inébranlable de son gouvernement de veiller à ce que la phase du Sommet qui se tiendra à Tunis soit couronnée de succès.

29. **M. Aliyev** (Azerbaïdjan) dit que l'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC) est particulièrement important pour les populations vivant dans des zones reculées. Bien que les retombées positives des TIC sur la réalisation des objectifs de développement soient généralement reconnues, une attention insuffisante a été apportée au rôle crucial des TIC dans la croissance économique, et les conséquences des investissements dans les TIC pour les pays en développement n'ont pas fait non plus l'objet de recherches poussées (E/2005/71, par. 6). À cet égard le représentant de l'Azerbaïdjan attire l'attention sur l'importance des mécanismes financiers à l'appui des TIC au service du développement, et il accueille avec satisfaction les travaux du Groupe de travail sur les mécanismes financiers pour les technologies de l'information et des communications au service du développement qui, il en est sûr, apporteront une contribution importante au Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra à Tunis.

30. Des efforts sont actuellement déployés en Azerbaïdjan pour mettre en place une économie forte. Le Parlement de ce pays a examiné un certain nombre de lois relatives à la société de l'information, et le Gouvernement azerbaïdjanais élabore actuellement un code sur la confidentialité et la protection des données ainsi que la sécurité des ordinateurs de l'État. Une stratégie nationale sur les technologies de l'information

et des communications au service du développement a été également adoptée. Le représentant de l'Azerbaïdjan attend avec intérêt la mise en oeuvre généralisée d'un système de cybergouvernement qui favoriserait la gouvernance démocratique et l'efficacité de l'administration publique, et il accueille avec satisfaction l'initiative de réseaux de cybergouvernements nationaux, appuyée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Gouvernement azerbaïdjanais continue d'accroître son appui financier aux technologies de l'information et des communications (TIC); en 2004, 20 millions de dollars ont été alloués aux TIC dans l'enseignement, et le gouvernement prévoit de mettre en place un centre de superordinateurs à l'Académie nationale des sciences. Entre-temps le projet mené sous l'égide de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sur l'autoroute virtuelle de la soie fournira un accès Internet aux établissements d'enseignement supérieur. Si davantage de fonds sont prévus pour la mise en place d'un registre national des citoyens et une meilleure application des technologies de l'information et des communications aux processus électoraux, il est néanmoins nécessaire d'apporter une assistance extérieure au secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) et d'assurer une participation plus grande des organisations régionales et des institutions financières internationales.

31. **M. Khan** (Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications) rappelle que le Conseil a lancé une approche révolutionnaire : établir au sein du Groupe d'étude un partenariat multipartite qui comprend pour la première fois des chefs de secrétariat et des dirigeants d'entreprise. Le Groupe d'étude a porté le programme de développement des Nations Unies au coeur du Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra à Genève, donnant ainsi une place centrale aux objectifs du Millénaire pour le développement dans le programme des technologies de l'information et des communications au service du développement. L'important à présent est d'intégrer le programme des technologies de l'information et des communications (TIC) au service du développement dans l'ordre du jour de développement qui se dégagera du Sommet du Millénaire et du Sommet du Millénaire + 5 en septembre 2005. Si ces deux programmes peuvent être conjugués, ils constitueront un outil puissant qui permettra de mettre en place un véritable partenariat

entre les gouvernements, les institutions multilatérales, le secteur privé et la société civile lorsqu'ils entreprendront d'atteindre les objectifs du Millénaire. La responsabilité du Conseil consiste à veiller à ce que les deux phases du Sommet mondial et d'autres conférences des Nations Unies ne soient pas considérées comme deux courants distincts mais qu'au contraire elles soient unies pour assurer un suivi cohérent et intégré. La dimension multipartite est essentielle à tous les niveaux. Il est donc extrêmement important que le Conseil prenne en compte la proposition du Secrétaire général selon laquelle l'apport multipartite dans le suivi des conférences des Nations Unies ferait partie intégrante d'un processus transparent qui est lié aux activités du Conseil et au programme élargi de développement.

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (E/60/90 - E/2005/80, E/2005/47 et A/60/64)

Coopération régionale (E/2005/15, E/2005/15/Add.1, E/2004/15/Add.2, E/2005/16, E/2005/17, E/2005/18, E/2005/19, E/2005/20 et E/2005/21)

Répercussions sociales et économiques de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien (A/60/65 - E/2005/13)

32. **Mme Chew** (Département des affaires politiques), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/60/90-E/2005/80), dit qu'il décrit les mesures prises par le système des Nations Unies, en coopération avec les homologues palestiniens et les donateurs, pour venir en aide au peuple palestinien. Lors de l'élaboration de ce rapport, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a déployé des efforts concertés pour intégrer l'analyse des besoins du peuple palestinien et les interventions des Nations Unies en fonction des besoins thématiques et sectoriels et pour préciser le niveau d'investissement dans chaque domaine. L'accent a été également mis sur l'appui à la réforme des institutions et le développement du secteur privé.

33. Bien que la situation sur le terrain au cours de la période considérée demeure critique pour la majorité des Palestiniens, les Nations Unies se sont efforcées dans leurs interventions d'intensifier l'approche de développement à moyen terme tout en continuant à répondre aux besoins d'urgence. Les organismes des Nations Unies ont apporté leur assistance à l'Autorité palestinienne qui s'efforçait de recentrer son action sur la planification à long terme et sur l'amélioration de la gouvernance en investissant quelque 10 millions de dollars dans l'assistance technique et les activités de renforcement de capacités directement utiles à l'Autorité palestinienne. La période à l'examen a été marquée par l'annonce par Israël de son plan de retrait de la bande de Gaza et de certaines zones du nord de la Cisjordanie, le succès de l'élection présidentielle palestinienne, des mesures de confiance prises par les Israéliens et les Palestiniens, et les bouclages intérieurs et extérieurs imposés par Israël qui ont continué de faire obstacle au redressement économique des Palestiniens et de compliquer l'acheminement de l'assistance humanitaire. Notant qu'environ 48 % de la population palestinienne vivent en dessous du seuil de pauvreté à la fin de 2004 et que la consommation alimentaire par habitant a diminué de 25 à 30 % depuis 2000, Mme Chew dit que les organismes des Nations Unies, les donateurs et les organisations humanitaires devront répondre à de nombreux besoins en programmes tout en conciliant les besoins immédiats à court terme avec des politiques cohérentes de développement à moyen et à long terme. Il est donc vital que la communauté internationale continue d'apporter les ressources nécessaires aux programmes d'assistance en faveur du peuple palestinien.

34. Les deux parties ont réaffirmé leur engagement en faveur de la feuille de route. Si des mesures ont été prises pour mettre en oeuvre les mesures de confiance convenues à Charm el-Cheik en février 2005, la récente flambée de violence risque de porter atteinte à ce processus. Notant qu'une coordination efficace entre les parties demeure vitale pour assurer la mise en oeuvre réussie du processus de retrait, Mme Chew dit que la communauté internationale poursuit ses efforts pour faciliter le dialogue en cours entre les parties et assurer un appui financier pour le redressement de l'économie palestinienne au lendemain du retrait. Un retrait couronné de succès doit ouvrir la voie à l'application intégrale de la feuille de route qui vise à mettre en oeuvre une solution prévoyant deux États.

35. **Mme Al-Bassam** (Directrice du Bureau de New York des Commissions régionales) présente la note du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (A/60/65-E/2005/13).

36. Prenant la parole au nom du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE), Mme Al-Bassam présente également le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes (E/2005/15 et Add.1), les résumés des enquêtes économiques menées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la CEE, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) (E/2005/16 à 20) ainsi que la note du Secrétaire général sur le projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar (E/2005/21).

37. **M. Gala Lopez** (Cuba), prenant la parole en sa qualité de Président du Comité spécial de la décolonisation, se félicite de l'intégration réussie de nombreux territoires non autonomes dans les activités de plusieurs organes des Nations Unies car ce faisant, ils ont pu renforcer leurs capacités administratives et leurs ressources humaines et obtenir des informations utiles pour leur processus de développement. Les commissions économiques et certaines institutions spécialisées ont beaucoup contribué à fournir et à coordonner une assistance à un grand nombre de ces territoires. Le PNUD en particulier doit être félicité pour son approche constructive. Un certain nombre d'institutions spécialisées ont également apporté une assistance à ces territoires en permettant à ces derniers de participer directement à leurs travaux à titre de membres, de membres associés ou d'observateurs, et en renforçant de ce fait l'intégration de ces territoires dans le processus de développement international. À cet égard, le Président du Comité spécial de la décolonisation félicite l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du tourisme qui toutes trois ont introduit dans leur règlement intérieur des

dispositions autorisant la participation de ces territoires, et il demande instamment aux autres organisations de suivre cet exemple.

38. Attirant l'attention sur le rôle de la CEPALC et de la CESAP qui ont toutes deux conféré un statut de membre associé aux petits territoires insulaires non autonomes, le Président du Comité spécial de la décolonisation fait observer que, alors que l'Assemblée générale a autorisé les membres associés des commissions régionales à participer aux sessions spéciales pertinentes de l'Assemblée générale, le Conseil ne l'a pas encore fait.

39. Un bon exemple de soutien à un territoire non autonome est l'assistance fournie par le PNUD à Tokélaou, qui entame la dernière étape de sa transition au statut d'État en association libre avec la Nouvelle-Zélande. À cet égard le Président du Comité spécial de la décolonisation prie instamment tous les États Membres ainsi que les organisations régionales et internationales de témoigner leur appui à ce nouvel État en apportant des contributions généreuses au Fonds international d'affectation spéciale pour Tokélaou. Les États Membres sont également instamment priés d'adopter à l'unanimité le projet de résolution sur l'assistance aux territoires non autonomes.

40. **M. Yuan yuan** (Chine) dit que la Chine favorise activement la coopération régionale dans la région de l'Asie et du Pacifique, qu'elle considère comme la meilleure option à l'ère de la mondialisation; de fait la coopération régionale est un outil efficace qui permet de relever les défis de la mondialisation. Dans la mesure où ils sont conformes aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, les nombreux nouveaux accords commerciaux régionaux pourraient fournir des avantages comparatifs aux membres des commissions régionales et ils constituent une solution efficace pour promouvoir la libéralisation du commerce mondial et régional. De fait, ces accords pourraient compléter le système commercial multilatéral. La Chine qui est signataire d'un grand nombre de ces accords prend à coeur sa participation aux activités de la CESAP.

41. **M. Fedorchenko** (Fédération de Russie) dit que les commissions régionales jouent un rôle unique dans le système des Nations Unies en ce sens qu'elles traduisent les politiques de développement international en programmes d'action spécifiques aux

niveaux des régions et des pays, le but final étant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les commissions régionales jouent un rôle clé de coordination dans leurs régions respectives. La délégation russe appuie l'objectif visant à encourager la coopération avec les principaux départements, programmes opérationnels et fonds des Nations Unies, en particulier le PNUD, afin d'apporter une assistance technique aux États Membres et d'assurer la coopération avec les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales. Les réunions de coordination régionale organisées sous les auspices des Secrétaires exécutifs des commissions régionales représentent l'un des forums les plus importants pour une telle coopération et elles doivent être encouragées du fait que l'interaction des commissions régionales avec les autres partenaires régionaux assure la complémentarité des divers partenaires dans la mise en oeuvre des objectifs de développement socioéconomique.

42. **M. Mekdad** (République arabe syrienne) dit que, comme l'indique le rapport publié sous la cote A/60/65-E/2005/13, Israël continue, au mépris total du droit international et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, d'infliger au peuple palestinien des traitements barbares et inhumains. Des enfants et des civils sans armes sont systématiquement tués, des maisons sont démolies et des oliveraies centenaires sont détruites. Il est impossible d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans les territoires occupés par Israël, où les indicateurs économiques demeurent négatifs. Le rapport susmentionné indique que la santé de la population ne cesse de se détériorer en partie du fait qu'Israël a enterré des déchets radioactifs dans le Golan syrien occupé et qu'il utilise des rayons X aux postes de contrôle. Les bouclages fréquents, les couvre-feux ainsi que les massacres d'enfants par des tireurs isolés israéliens ont effectivement réduit l'accès à l'éducation.

43. Les autorités d'occupation ont également recouru à diverses manoeuvres, y compris les bouclages, pour entraver la fourniture de l'assistance humanitaire. Des établissements de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), notamment des écoles et des dispensaires, ont été endommagés. Les implantations israéliennes se poursuivent avec la mise en place de neuf nouvelles installations illégales sur le Golan

syrien, et la construction du mur se poursuit, un an après l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice qui le déclarait illégal. Israël continue de ne pas respecter le droit international. Le Rapporteur de la Commission des droits de l'homme a fait observer que l'un des objectifs fondamentaux de l'édification du mur est de chasser les Palestiniens de leurs terres en leur rendant la vie impossible. Le représentant de la République arabe syrienne se demande combien de temps encore la communauté internationale va garder le silence alors que des millions de Palestiniens opprimés souffrent sous le joug de l'oppression israélienne.

44. **M. Sermoneta** (Israël) se déclare déçu que les réunions du Conseil soient abusivement détournées de leur but pour débattre d'une question politique qui nuit aux travaux importants du Conseil. Il est encore plus décevant que, une fois que le Conseil a décidé d'examiner cette question sans rapport avec son programme de travail, il le fasse d'une façon qui ne donne pas une représentation crédible ou exacte de la situation.

45. Les auteurs du rapport retiennent les paramètres qui confirment les chiffres qu'ils ont utilisés et ils les abandonnent tout aussi vite dès que ces mêmes paramètres contredisent leurs arguments. La portée du rapport a été fixée de façon restrictive dans le but évident de discréditer Israël. La situation économique palestinienne est considérée hors de son contexte, en faisant abstraction de la campagne de terreur et de violence perpétrée contre Israël au cours des quatre dernières années. Le rapport omet également de prendre en compte les répercussions importantes sur l'économie palestinienne de la corruption persistante au sein de l'Autorité palestinienne. Un rapport d'une portée aussi limitée ne peut contenir aucun message constructif; une propagande aussi éhontée n'a pas sa place au Conseil.

46. Le Conseil doit cesser d'examiner des rapports formulés en termes tendancieux qui ne font que favoriser une partie au conflit. Des rapports, comme celui qui est actuellement à l'examen, qui ne respectent que les droits d'une seule partie et qui amalgament des bribes d'information sans tenir compte du contexte, ne font qu'exacerber les problèmes en laissant des inventions et des mensonges persister beaucoup plus longtemps qu'ils ne le méritent. Le mouvement actuel en faveur de la réforme de l'Organisation des Nations Unies vise précisément à éviter des rapports motivés

politiquement comme celui qui est à l'examen. Ni le débat en cours ni le rapport en question ne contribueront à améliorer la situation des Palestiniens.

47. **M. Siregar** (Indonésie) réaffirme l'appui de l'Indonésie aux processus régionaux et aux travaux des commissions régionales, et il fait observer que la région de l'Asie et du Pacifique a enregistré des résultats inégaux en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. De fait certains pays vont atteindre les objectifs avant 2015 tandis que d'autres ont encore beaucoup de mal à atteindre certaines cibles. L'Indonésie accueillera en août une réunion ministérielle régionale qui vise à identifier les moyens qui permettront à la communauté internationale d'appuyer les efforts de la région au-delà de 2015. Les principales questions à l'examen portent sur l'élimination des disparités actuelles entre les pays de l'Asie et du Pacifique et au sein de ces derniers en raison de conditions géographiques, économiques et sociales. Le représentant de l'Indonésie demande instamment à tous les pays de la région de participer activement à la réunion au niveau ministériel.

48. **M. Atiyanto** (Indonésie), parlant du rapport figurant sur la cote A/60/65-E/2005/13, dit qu'il contient des preuves factuelles de la situation critique du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé. Il est évident que l'occupation israélienne a aggravé les épreuves du peuple palestinien, ce qui confirme que la communauté internationale doit apporter une attention plus grande à cette question. Le représentant de l'Indonésie se déclare profondément préoccupé par la destruction des terres agricoles pour les installations illégales et les problèmes de ressources, notamment l'absence d'approvisionnement en eau et la pollution de l'eau. Il est particulièrement troublé par la détention arbitraire dans les prisons israéliennes d'enfants qui n'ont pas accès à des soins médicaux adéquats ni à une assistance juridique.

49. Il est particulièrement préoccupant qu'Israël n'ait nullement tenu compte de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice concernant le mur de séparation qui viole de toute évidence les droits économiques et sociaux du peuple palestinien. Il sera donc extrêmement difficile à ce dernier d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 si la communauté internationale n'intervient pas. La violence n'est jamais une solution; la seule option

viable pour Israël est de mettre un terme à son occupation du territoire palestinien, y compris Jérusalem, et du Golan syrien.

50. L'Indonésie soutient sans réserve le combat que mène le peuple palestinien pour faire respecter ses droits inaliénables et ses aspirations à vivre dans une patrie prospère, indépendante et sûre. Cet objectif pourrait être atteint par une action internationale concertée fondée sur la feuille de route. Les Nations Unies et les organismes qui en dépendent doivent continuer de jouer un rôle important pour atténuer les souffrances du peuple palestinien. À cet égard le Conseil doit poursuivre ses efforts pour aider le peuple palestinien à vivre dans la dignité, libéré de la peur et du besoin.

51. **M. Al-Rasheed** (Arabie saoudite) dit que l'occupation israélienne est au coeur du problème. Si elle cessait, la situation du peuple palestinien s'améliorerait. Cette question doit demeurer à l'ordre du jour du Conseil tant que l'occupation se poursuit.

52. **M. Hijazi** (Observateur de la Palestine) dit que les civils palestiniens, en particulier les enfants, continuent d'être profondément affectés par les assauts militaires que la puissance occupante lance contre les villes, les villages et les camps de réfugiés. Il en est résulté une situation socioéconomique catastrophique pour le peuple palestinien : 38 % de la population sont à l'heure actuelle complètement dépendants de rations alimentaires. Ce chiffre résulte d'une occupation militaire impitoyable par Israël et de violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien.

53. Aucune politique peut-être n'a eu de conséquences aussi néfastes sur les Palestiniens que la politique d'implantations illégales sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Cette politique est une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève de 1949. Malgré d'innombrables résolutions des Nations Unies demandant à Israël de mettre un terme à cette politique, le nombre d'implantations israéliennes a augmenté au cours de l'année écoulée. Toute aussi dangereuse est l'édification du mur « expansionniste » dans le territoire occupé. Non seulement la construction illégale par Israël de ce mur aboutit à l'annexion de fait de terres palestiniennes mais elle rend également physiquement impossible une solution au conflit israélo-palestinien prévoyant deux États. Il est

important de souligner que dans l'avis consultatif qu'elle a rendu, la Cour internationale de Justice a conclu qu'Israël était dans l'obligation de mettre un terme à la construction de ce mur et de démanteler les parties construites jusqu'ici. Une fois de plus Israël n'a nullement tenu compte des vœux de la communauté internationale et a poursuivi la construction du mur plus profondément encore dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et il envisage de terminer la construction du mur autour de Jérusalem-Est occupée d'ici à septembre.

54. Au cours de l'année écoulée, les forces d'occupation israéliennes ont tué plus de 869 Palestiniens, portant à plus de 3 670 le nombre total de civils palestiniens massacrés depuis septembre 2000. Il est consternant de noter que 41 de ces victimes sont des écoliers, et que certains d'entre eux ont été tués alors qu'ils étaient assis sur les bancs de leur école. Au cours de la même période, la puissance occupante a emprisonné près de 8 000 Palestiniens, dont au moins 259 enfants, dans des conditions particulièrement dures. Au cours de la seule année 2000, les forces d'occupation israéliennes ont démoli plus de 2 188 foyers, privant des dizaines de milliers de Palestiniens de leurs foyers.

55. Si Israël continue ses pratiques illégales, le peuple palestinien ne pourra pas atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. La communauté internationale doit prendre des mesures pour mettre un terme à la destruction par Israël des ressources naturelles du peuple palestinien et de celles du Golan syrien occupé. La puissance occupante doit choisir entre le mur et les implantations d'une part et la paix et la prospérité d'autre part.

56. **M. Ramadan** (Liban) dit qu'il est regrettable que le Conseil doive à nouveau débattre de cette question. L'occupation par Israël du territoire palestinien vise à modifier la composition démographique de ce territoire. Le représentant du Liban souhaite attirer l'attention sur trois points.

57. En premier lieu, du fait que le Conseil cherche à promouvoir le développement durable, l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il doit suivre toutes les activités qui pourraient faire obstacle à la réalisation de ces objectifs. La plus importante de ces activités est l'occupation illégale du territoire palestinien. En

adoptant une résolution, le Conseil montre l'importance qu'il attache au développement.

58. En deuxième lieu, en ce qui concerne les implantations, le Conseil a souligné que les installations israéliennes sur les terres palestiniennes sont illégales et que la politique d'implantations israéliennes est expansionniste. Quarante et un pour cent de la Cisjordanie et 45 % de la bande de Gaza sont occupés par ces implantations. Dans le Golan syrien occupé, la plupart des terres ont été affectées aux implantations ou à des activités militaires; les Syriens ne contrôlent que 6 % de ces terres.

59. Le troisième point concerne le mur qu'Israël est en train de construire à l'intérieur du territoire palestinien. Il est trois fois plus haut et cinq fois plus long que le mur de Berlin. Lorsqu'il sera achevé, Israël se sera approprié plus de 51 % des ressources en eau de la Cisjordanie. Les activités liées à la construction du mur entraînent l'érosion des sols et les fermiers palestiniens n'ont que très difficilement accès à leurs exploitations agricoles.

60. **M. Al-Hebsi** (Émirats arabes unis) souscrit aux points de vues présentés par les orateurs précédents et ajoute que cette question doit rester inscrite à l'ordre du jour du Conseil tant que persistera l'occupation israélienne.

La séance est levée à 17 heures 43.